

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale échantillon de la population carcérale

Les troubles mentaux sont très fréquents chez les délinquantes ; bon nombre de ces femmes auront besoin de services de santé mentale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin de renseignements sur la prévalence des principaux troubles mentaux chez les délinquants sous responsabilité fédérale pour être en mesure de planifier des services adéquats. Les travaux de recherche menés par le SCC ont révélé que les troubles mentaux sont plus fréquents chez les délinquants sous responsabilité fédérale que dans les échantillons constitués dans la collectivité. La prévalence de ces troubles pourrait être particulièrement élevée chez les délinquantes.

Ce que nous avons fait

L'étude visait à déterminer la prévalence des principaux troubles mentaux chez les délinquantes actuellement sous garde dans un établissement du SCC. À l'aide de l'entrevue clinique structurée pour les troubles de l'Axe I et de l'Axe II du DSM (SCID-I et SCID-II), les troubles suivants ont été évalués : 1) troubles de l'humeur; 2) troubles psychotiques; 3) troubles liés à la consommation de substances; 4) troubles anxieux; 5) troubles de l'alimentation; 6) jeu pathologique; 7) trouble de la personnalité antisociale (TPA); et 8) trouble de la personnalité limite (TPL). On a obtenu à la fois les taux de prévalence pour la vie entière et de prévalence actuelle (c.-à-d. dans le dernier mois). De février à octobre 2016, une délinquante sur trois figurant sur une liste de détenues a été invitée à participer à l'entrevue diagnostique. Au total, 154 délinquantes provenant des cinq régions ont consenti à participer à l'étude.

Ce que nous avons constaté

La plupart des délinquantes (79,2 %) satisfaisaient aux critères d'un diagnostic actuel de trouble mental ; le taux était de 95,6 % chez les délinquantes autochtones. Si l'on exclut les troubles liés à la consommation d'alcool et de substances et les TPA, les taux demeurent très élevés et s'établissent à plus de 60 %. Les troubles liés à la consommation d'alcool et de substances (vie entière) et les troubles anxieux actuels sont les plus répandus. Le trouble de stress post-traumatique (TSPT) est le trouble anxieux le plus répandu, puisque près du tiers des

délinquantes (33 %) en affichaient les caractéristiques. Les diagnostics de troubles concomitants sont fréquents ; par exemple, 64 % des détenues présentaient un trouble mental combiné à un trouble de la personnalité, et 82 % d'entre elles présentaient un trouble mental et un trouble lié à la consommation de substances. Selon l'Échelle d'évaluation globale du fonctionnement, 67 % des délinquantes atteintes d'un trouble mental ne présentaient pas d'incapacité ou présentaient un degré d'incapacité fonctionnelle allant de minimal à modéré. Dix-sept pour cent des délinquantes sous responsabilité fédérale sont atteintes de maladies mentales graves correspondant aux diagnostics suivants : trouble dépressif caractérisé, trouble bipolaire de type 1, trouble bipolaire de type 2 ou trouble psychotique.

Taux de prévalence des principaux troubles de santé mentale actuellement diagnostiqués chez les détenues (N = 154)

Trouble mental	%
Tous les troubles	79,2
Troubles de l'humeur	22,1
Troubles psychotiques	4,6
Troubles liés à la consommation de substances ^a	76,0
Troubles anxieux	54,2
Troubles de l'alimentation	11,0
Trouble de la personnalité limite (TPL)	33,3
Trouble de la personnalité antisociale (TPA)	49,4

Remarque : Il est possible que le total ne corresponde pas à 100 %, car les participantes pourraient répondre aux critères diagnostiques de plus d'une catégorie.

^aLe diagnostic des troubles de toxicomanie, du TPA ou du TPL repose sur des estimations pour la vie entière.

Ce que cela signifie

Les troubles mentaux sont très fréquents chez les détenues, et beaucoup ont eu un TPA et un trouble lié à la consommation d'alcool et de substances au cours de leur vie. De nombreuses détenues dans les établissements du SCC ont besoin d'interventions ciblant les problèmes de santé mentale. Les résultats de l'étude serviront à élaborer des stratégies de gestion pour les services de santé mentale offerts par le SCC.

Pour de plus amples renseignements

Brown, G., Barker, J., McMillan, K., Norman, R., Derkzen, D. et Stewart, L. (2018), *Prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale – échantillon de la population carcérale* (R-406), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.